



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Présentation des appels à projets multinationaux 2026 en biologie-santé

Webinaire, 05 décembre 2025





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Introduction



Horizon Europe

Horizon Europe représente le programme-cadre de l'Union européenne (UE) pour la recherche et l'innovation. Ce programme structure ses activités autour de quatre piliers fondamentaux qui soutiennent l'excellence scientifique, relèvent les défis mondiaux, stimulent l'innovation européenne et favorisent les collaborations.

Défis mondiaux
Contribuer à répondre aux problématiques mondiales et aux priorités stratégiques de l'UE.

Innovation européenne
Stimuler la compétitivité et le progrès technologique en Europe.

Excellence scientifique
Atteindre les plus hauts standards de recherche.

Collaboration stratégique
Forger des partenariats pour maximiser l'impact et les résultats.

Partenariats Co-financés Européens: Une Approche Collaborative

Horizon Europe soutient des partenariats cofinancés dans lesquels l'UE, les autorités nationales et le secteur privé s'engagent conjointement à soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes de recherche et d'innovation. Ces partenariats visent à contribuer aux priorités de l'UE, à relever les défis complexes et à renforcer l'Espace Européen de la Recherche.



Engagement Conjoint

L'UE, les autorités régionales/nationales et le secteur privé unissent leurs ressources et leur expertise.



Programmes Coordonnés

Développement de programmes de recherche et d'innovation alignés sur les objectifs stratégiques européens.



Impact Amplifié

Maximisation de l'impact à travers la coordination et la mise en commun des efforts à l'échelle européenne.

Mécanismes de Financement des Partenariats Co-financés

Les partenariats co-financés européens s'appuient sur des modèles de financement collaboratifs pour optimiser l'investissement dans la recherche et l'innovation à l'échelle du continent.



Participation au coûts de Management

La Commission européenne (CE) couvre souvent les frais de coordination entre les organismes de financement nationaux, facilitant la mise en place et la gestion des programmes conjoints.



Co-financement des Appels à Projets

La CE contribue activement au co-financement des appels à projets, incitant les Etats membres à investir davantage dans des initiatives de recherche collaborative.



Contractualisation Nationale des Projets

Chaque organisation partenaire est responsable du financement de la recherche menée dans son propre pays pour les projets sélectionnés, assurant un engagement local et une répartition équitable des contributions.

Pourquoi les Partenariats Multinationaux ?

La collaboration internationale est essentielle pour surmonter les limites nationales et maximiser l'impact de la recherche et de l'innovation. Les partenariats multinationaux offrent des avantages stratégiques cruciaux pour l'Europe et ses États membres.



Harmonisation & Accélération

Accélération des avancées technologiques et harmonisation des pratiques (ex. médecine personnalisée, parcours de soins etc.).



Défis Transnationaux

Réponse aux problèmes de santé publique qui dépassent les frontières nationales (ex. maladies infectieuses, systèmes de soins).



Effet de Levier Financier

Optimisation du financement par des contributions conjointes de plusieurs organisations, amplifiant l'investissement.



Accès aux Ressources

Obtention de ressources et d'infrastructures non disponibles en France (ex. grandes cohortes de patients, bases de données).



Communautés Spécialisées

Soutien aux domaines où la communauté française est petite ou peu structurée (ex: maladies rares, nutrition).



Préparation Européenne

Préparation de la communauté française pour une participation efficace aux autres piliers d'Horizon Europe.

Le Rôle Stratégique de la Participation Française

La participation française aux projets transnationaux est essentielle pour maximiser l'impact de la recherche et de l'innovation. Elle apporte des bénéfices significatifs aux chercheurs, aux organisations et, in fine, aux citoyens.

Progression de Carrière

La collaboration internationale enrichit l'expérience professionnelle et favorise le développement des compétences, essentiels pour l'avancement des carrières de recherche.

Rayonnement International

Les projets transnationaux augmentent la visibilité et l'influence des organisations françaises sur la scène européenne et mondiale, renforçant leur positionnement stratégique.

Bénéfices Citoyens

Les innovations et découvertes issues de ces partenariats bénéficient directement aux citoyens français, améliorant leur qualité de vie et répondant aux défis sociétaux.

Rôle Moteur

Rôle Moteur est attendu que les partenaires français jouent un rôle proactif et important au sein des consortiums, contribuant activement à la direction et aux succès des projets.

Initiatives Multilatérales en Santé : Vue d'Ensemble

Nom du Partenariat	Acronyme	Domaine(s) du partenariat	Prévision des appels à projets (AAP) Edition 2026
Joint Programming on AntiMicrobial Resistance	JPIAMR	Maladies infectieuses/ Résistance aux antimicrobiens	Programme clos en 2025 mais le suivi des projets financés continue.
European Partnership on One-Health Antimicrobial Resistance	EUP OHAMR	Maladies infectieuses/ Résistance aux antimicrobiens	Programme lancé en 2025. Appel en cours.
ERA-NET on infectious animal diseases	ICRAD	Maladies infectieuses animales	Programme clos en 2025.
Partnership Animal Health and Welfare	PAHW	Maladies infectieuses animales	Appel prévu en 2026
Collaborative Research in Computational Neuroscience	IC CRCNS	Neurosciences	En cours
European Partnership for Brain Health	EP BrainHealth	Neurosciences	Lancement le 8 janvier 2026
European Rare Disease Research Alliance	ERDERA	Les maladies rares	Lancé en septembre 2024
European Partnership for Personalised Medicine	EP PerMed	Médecine personnalisée	Programme lancé en Novembre 2023, fin 2033. Au moins 1 appel à projet par an jusqu'au 2030. 2 appels à projets en 2026.
European partnership fostering a European Research Area for Health Research	ERA4Health	Santé publique Maladies liées aux modes de vie Maladies cardiovasculaires Nanomédecine	<ul style="list-style-type: none"> Appel à études cliniques initiés par les chercheurs lancé le 6 novembre (TRIALS4HEALTH) Appel à projets lancé le 13 novembre (PREVENT-OO)
Transforming Health and Care Systems	THCS	Santé publique	Lancé le 21 novembre 2025



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Aspects pratiques et administratifs des appels à projets multinationaux



Différences entre les Appels à Projets

Chaque appel à projets est unique et présente des particularités qu'il est essentiel de comprendre pour optimiser sa candidature.



Processus de montage

- Dépend des besoins de la communauté
- Aligné sur les stratégies nationales
- Varie en fonction des contraintes administratives et temporelles



Processus d'évaluation

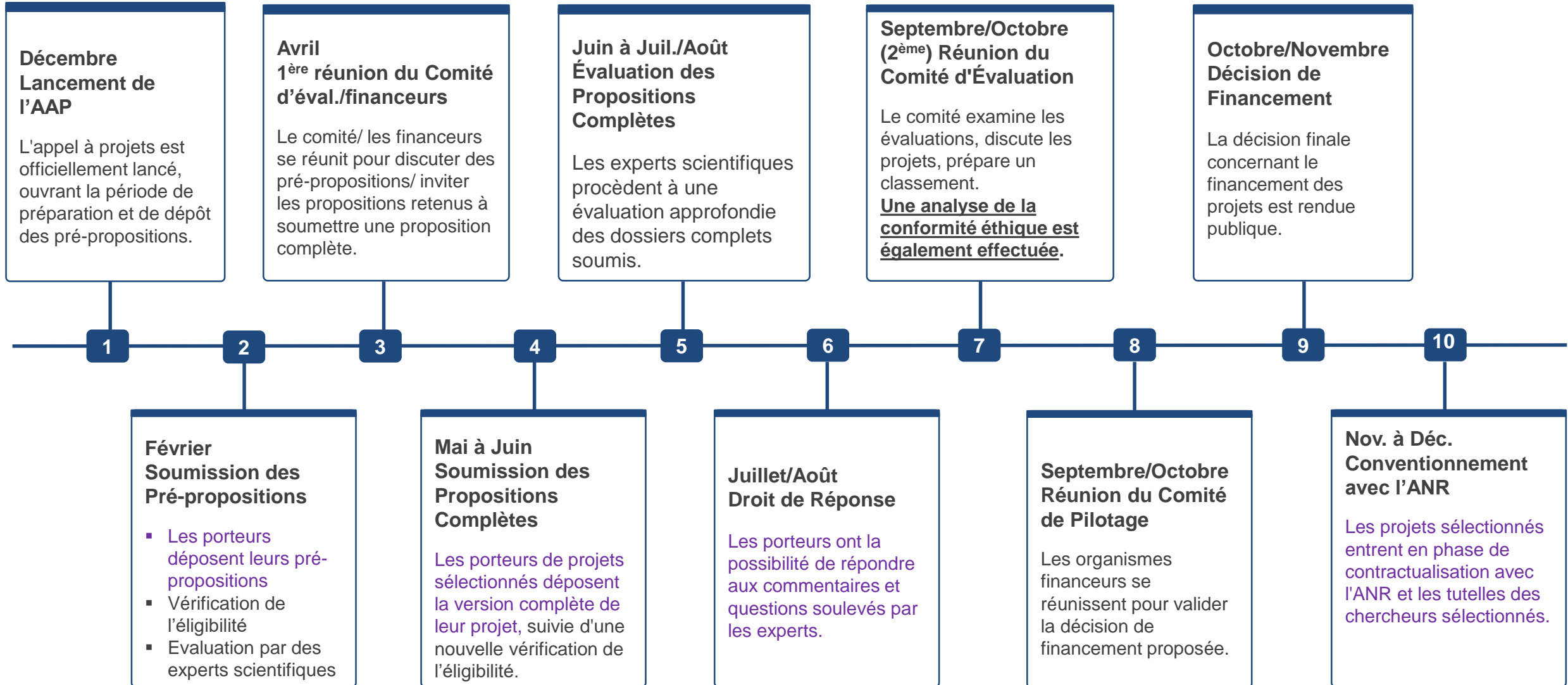
- Peut se dérouler en une ou deux étapes
- Possibilité d'un droit de réponse



Critères d'éligibilité

- Composition du consortium (types et nombre de partenaires, pays participants, collaborateurs sur fonds propres, limites de participation)
- Eligibilités des partenaires décidés au niveau national par les organismes de financement.
- Obligation pour chaque partenaire de vérifier son éligibilité.
- Le coordinateur doit s'assurer de l'éligibilité de tous les partenaires.

Le Processus d'un Appel à Projets (exemple)



Questions Fréquemment Posées : Qui Contacter ?

Savoir à qui s'adresser pour vos questions est crucial pour le bon déroulement de votre candidature.

Quand contacter le Secrétariat de l'Appel

- Questions sur les contours de l'AAP
- Questions sur le partenariat/montage du consortium
- Questions générales sur le texte de l'AAP ou les guidelines
- Problèmes de soumissions ou avec le dossier

Quand contacter le Représentant ANR

- Questions sur l'éligibilité nationale (spécifique à la France)
- Questions sur le budget national
- Une fois le projet sélectionné : questions sur les modalités du contrat/convention de financement



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Aspects pratiques et administratifs de l'ANR



Documentation



— Déposer un projet

— Espace presse

— Nous rejoindre



FR
EN



L'ANR

APPELS À PROJETS

PROJETS FINANCÉS ET IMPACT

FRANCE 2030

ACTUALITÉS

CONTACT



Découvrez l'offre de
financement de l'ANR

Appels à projets

[Plan d'action 2026](#)

[AAPG 2026](#)

[Plan d'action 2025](#)

[AAPG 2025](#)

[Résultats de l'AAPG](#)

[Appels en cours et à venir](#)

[Règlement financier](#)

[Les précédents Plans d'action](#)

[Rechercher un ancien appel à projets](#)

Documentation



ACTEURS DE PROJETS
DE RECHERCHE

INSTITUTIONS
PUBLIQUES OU PRIVÉES

JOURNALISTES

— Déposer un projet

FR
EN



L'ANR et la recherche

Appels à projets

Projets financés et impact

Investissements d'avenir

Actualités

Contact

/ Appels à projets / Appels en cours et à venir

Appels en cours et à venir

Votre recherche...



Filtrer

12 résultats

Appel à projets spécifique

Janvier 2022 - Juillet 2022

Préannonce : un appel à projets transnationaux visant à endiguer la résistance aux antimicrobiens via des approches thérapeutiques innovantes (JPIAMR-2022)

Appel à projets spécifique

Dec 2021 - Fev 2022

Pré-annonce : Programme Joint Européen sur les Maladies Rares (EJP RD) - Appel à projets 2022

Appel à projets spécifique

Décembre 2021 - Juin 2022

Pré-annonce : ouverture prochaine d'un appel à projets transnational en médecine personnalisée - l'ERA-NET ERA PerMed - 2022

Investissements d'avenir

17 novembre 2021 - 1 février 2022

Excellences sous toutes ses formes (ExcellencES) - Appel à projets - 2021 Vague 2

Documentation

Ouvert - 2026

EP PerMed - Appel à projets en Recherche, Innovation et Technologie (RITC) 2026 - Test et Démonstration de l'Utilisation de Données Multimodales pour la Médecine Personnalisée (MultiPMDData2026)

Dans le cadre du partenariat européen pour la médecine personnalisée (MP), EP PerMed (soutenu par l'Union européenne dans le cadre d'Horizon Europe, accord de subvention n° 101137129), l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), en collaboration avec 19 agences de financements, lance un appel à projets transnational conjoint en Recherche, Innovation et Technologie (RITC) 2026 - Test et Démonstration de l'Utilisation de Données Multimodales pour la Médecine Personnalisée (acronyme « MultiPMDData2026 »). Le budget disponible pour cet appel à projets est de 14,5 Mio €.



Les pays suivants (6) participent à l'appel à projets : Afrique du Sud, Belgique, Espagne, Finlande, France, Israël, Lituanie, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Suède et Turquie. Trois des pays participent par leurs régions spécifiques (5) : Flandre (Belgique), Wallonie (Belgique), Région Centre (Portugal), Andalousie (Espagne).

Par cet appel, EP PerMed finance des projets de recherche en santé humaine portant sur le développement et/ou l'utilisation de données multimodales, afin d'améliorer et personnaliser la prise en charge de patients atteints de maladies (s) comorbides.

Les projets de recherche devront aborder un ou plusieurs des aspects suivants :

- > Détection ou caractérisation de comorbidités chez les patients souffrant de maladies chroniques ;
- > Diagnostic, suivi ou surveillance de la progression d'une maladie chronique, incluant les cas de rémission ou de transition des soins en hospitalisation vers les soins ambulatoires grâce à la surveillance à distance via des dispositifs connectés ou d'autres solutions technologiques ;
- > Supports décisionnels à des fins d'interventions médicales stratégiques (ex : type et dosage de la médication) ;
- > Suivi et gestion des traitements multiples (incluant les combinaisons de médicaments) pour améliorer l'efficacité ou réduire les effets indésirables ou effets néfastes d'interactions médicamenteuses ;
- > Adhérence à long-terme des traitements.

Dans le cadre de cet appel, bien que la recherche clinique puisse être financée, les essais cliniques de grande envergure ne sont pas éligibles.

Seuls les projets transnationaux seront financés.

Les consortiums soumettant une proposition dans cet appel devront obligatoirement inclure au moins une entreprise et au moins un partenaire clinique.

L'ANR finance les partenaires français des projets sélectionnés. En respect avec les engagements de l'ANR, les partenaires doivent déposer leurs publications au sein d'archives ouvertes, et à respecter le protocole de Nagoya concernant l'utilisation génétique.

Documents

- ↓ Texte de l'appel à projets
- ↓ Lignes directrices à l'intention des candidats
- ↓ Modalités de participation pour les partenaires sollicitant une aide de l'ANR



Documents

- ↓ Texte de l'appel à projets
- ↓ Lignes directrices à l'intention des candidats
- ↓ Modalités de participation pour les partenaires sollicitant une aide de l'ANR
- ↓ Formulaire de pré-proposition
- 🔗 Site d'EP PerMed
- 🌐 Site internet de l'appel RITC2026
- 📄 Outils de soumission de l'appel
- 🤝 Outils de partenariat



La sélection des projets se déroulera en deux étapes.

Les critères d'éligibilité et les règles concernant la composition du consortium sont décrits dans le texte de l'appel.

Le texte de l'appel, les lignes directrices à l'intention des candidats (« Guidelines for Applicants ») et le dossier à remplir (pre-proposal form) sont disponibles sur le site web d'EP PerMed.

Le dossier scientifique complété doit être soumis électroniquement sur le site de soumission de l'appel (aucune proposition ne sera recevable à l'ANR). De plus, l'ANR ne demande aucun document supplémentaire au moment de la soumission.

Secrétariat de l'appel à projets 2026 (à contacter de préférence par courrier électronique) :

Agence Nationale de la Recherche
Mylene Wallonscourt, Merrick Machouri
Tel : +33 1 78 09 80 36, +33 1 72 73 06 72
EPPerMed[at]agence-recherche.fr

CONSULTEZ LES APPELS EN COURS ET À VENIR DES PARTENAIRES DU PORTAL
APPELSPROJETSRECHERCHE.FR

Le portail appelsprojetsrecherche.fr centralise toutes les informations sur les appels à projets et à candidatures portés par l'ADEME, l'ANR, l'Inserm dont l'ANRS | Maladies infectieuses émergentes, l'Anses et l'INCA. Il offre ainsi un accès simplifié aux appels à venir et en cours, pour une plus grande visibilité des opportunités de financement. Après la date de clôture, les appels restent publiés encore quelques mois.

🌐 Portail appelsprojetsrecherche.fr

« Call Text » / « Guidelines »

Documents

- ↓ Texte de l'appel à projets
- ↓ Lignes directrices à l'intention des candidats
- ↓ Modalités de participation pour les partenaires sollicitant une aide de l'ANR
- ↓ Formulaire de pré-proposition
- 🔗 Site d'EP PerMed
- 🌐 Site internet de l'appel RITC2026
- 📄 Outils de soumission de l'appel
- 🤝 Outils de partenariat



Ouverture :
02/10/2025 à 06:00 CEST

Limite de dépôt des pré-propositions :
12/01/2026 à 14:00 CET

Limite de dépôt des projets :
27/04/2026 à 14:00 CEST

Critères d'éligibilité ANR

La proposition de projet sera **déclarée inéligible si non-conforme** avec les critères suivants:

- Toutes les propositions semblables sont inéligibles
 - Une proposition de projet ne peut être semblable en tout ou partie à une autre proposition soumise à un appel en cours d'évaluation à l'ANR (tous appels à projets confondus, toutes étapes d'évaluation confondues)
- Ou ayant déjà donné lieu à un financement par l'ANR
- Proposition qui ne propose pas un projet de recherche ou d'innovation
- Les pays faisant l'objet de sanction(s) applicables au domaine de la recherche de la part des instances de l'UE sont exclus. L'ANR déclarera inéligibles les Partenaires sollicitant une aide de sa part et associés, au sein du projet déposé, à des Partenaires établis dans ces pays.
 - En 2025: Russie, Biélorussie, territoires Ukrainiens contrôlés par la Russie

Critères d'éligibilité ANR

Protection du Potentiel Scientifique et Technique (PPST)

Le dispositif de protection du potentiel scientifique et technique de la nation (PPST) a pour but de protéger, au sein des établissements publics et privés, l'accès à leurs savoirs et savoir-faire stratégiques ainsi qu'à leurs technologies sensibles.

L'ANR met en œuvre la PPST pour les projets déposés comportant des partenaires publics ou privés étrangers au sein de leurs consortia.

Les projets identifiés par l'ANR seront soumis à l'avis du Service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité (SHFDS) du MESR.

Un avis négatif du SHFDS/MESR ne permettra pas la sélection des projets.

Protection du potentiel scientifique et technique (PPST)

En amont de tout dépôt de projet à l'ANR, les déposants ou les déposantes sont invité.e.s à se rapprocher de leur fonctionnaire de sécurité et de défense (FSD) ou des services en charge de l'application de la PPST au sein de leur établissement afin de vérifier les conditions d'éligibilité de leur projet.

Critères d'éligibilité ANR

Les **appels internationaux** présentés lors de ce webinaire **sont exemptés des règles limitant le nombre de projets déposés** à l'ANR.

- Une chercheuse ou un chercheur ne peut soumettre qu'un seul projet en tant que coordinatrice/coordonateur
- Une chercheuse ou un chercheur ne peut être impliqué(e) dans plus de 3 projets soumis à l'ANR

Budget du partenaire français demandant un financement de l'ANR

Financement minimum et maximum

- Minimum: 15 000 €
- Maximum selon les règles fixées dans l'AAP
- Encouragement de la participation de coordinateur FR avec une possibilité de demande d'un budget plus élevé (cf. régulations nationales dans le texte de l'appel)

Participation sur fonds propres (collaborateurs)

- Réalisant des expériences in-kind
- Intervenant uniquement pour le partage de données et de matériel biologique

N.B. Pas de transfert d'argent vers les collaborateurs étrangers

Documentation



— Déposer un projet

— Espace presse

— Nous rejoindre



FR
EN



L'ANR

APPELS À PROJETS

PROJETS FINANCÉS ET IMPACT

FRANCE 2030

ACTUALITÉS

CONTACT



Découvrez l'offre de
financement de l'ANR

Appels à projets

[Plan d'action 2026](#)

[AAPG 2026](#)

[Plan d'action 2025](#)

[AAPG 2025](#)

[Résultats de l'AAPG](#)

[Appels en cours et à venir](#)

[Règlement financier](#)

[Les précédents Plans d'action](#)

[Rechercher un ancien appel à projets](#)

<https://anr.fr/fr/rf>

FLASH INFO

L'ANR met en place 5 nouvelles mesures de simplification

Règlement financier

Le règlement financier de l'Agence nationale de la recherche définit les modalités d'attribution des Aides dans le cadre des Projets de recherche, développement et innovation que l'Agence sélectionne à partir des crédits inscrits à son budget propre, hors France 2030.

La nouvelle version du Règlement financier (approuvé par le CA du 3 juillet 2025) intègre plusieurs mesures de simplification pour les établissements bénéficiaires. Les règles d'attribution des aides font dorénavant l'objet de deux Règlements distincts, l'un portant sur l'aide « à coûts réels » (règlement financier de référence), l'autre, sur l'aide « forfaitaire ».

Le règlement sur l'aide « forfaitaire » s'applique uniquement :

- > aux projets sélectionnés dans le cadre de certains instruments de financement dont le texte d'appel à projets fait référence à ce règlement ;
- > aux bénéficiaires de droit public.

Le principe de ce financement est qu'il ne sera attendu aucun justificatif de dépenses de la part des bénéficiaires. Le suivi des projets sera assuré par une analyse du rapport scientifique final, mentionnant l'atteinte de jalons prévus en amont.

Dans le cadre du règlement « à coûts réels », pour les établissements publics, les évolutions sont les suivantes :

- > le relevé de dépenses est remplacé par une attestation de clôture de projet avec le montant total des dépenses effectives du projet, 10% des projets continueront à faire l'objet de relevé de dépenses. Cette attestation sera à fournir par l'ordonnateur ;
- > l'éligibilité des conventions de reversement entre établissements publics sous réserve de justification par la tutelle gestionnaire de l'aide ANR.

D'autres modifications du règlement financier sont également apportées à l'occasion de cette révision :

- > modification des catégories de dépenses en harmonisation avec les autres agences de financement ;
- > augmentation du taux d'aide maximum pour les PME ; cette évolution, qui sera mise en œuvre en fonction de la disponibilité des moyens, permet de rendre plus attractif les financements de l'ANR pour cette catégorie d'entreprises ;
- > les demandes préalable d'autorisation pour la fongibilité entre enveloppes de dépenses sont supprimées.

↓ Téléchargez le règlement financier relatif aux modalités d'attribution des aides forfaitaires de l'ANR

↓ Téléchargez le règlement financier relatif aux modalités d'attribution des aides à coûts réels de l'ANR

Les fiches pratiques

- > Fiche n°1 "Modalités de participation des entreprises aux projets"
 - Simulation de l'état de santé financière de l'entreprise (format Excel)
- > Fiche n°2 "Les partenaires d'un projet de recherche"
- > Fiche n°3 "Les coûts admissibles (dépenses éligibles)"
- > Fiche n°4 "Les accords de consortium"
 - modèle (non obligatoire) d'accord de consortium entre organisme(s) de recherche et entreprise(e) conforme à la réglementation européenne (english version here)
- > Fiche n°5 "Les modifications de projets"
- > Fiche n°6 "Livrables et versements - bénéficiaires à coût marginal"
 - Fiche n°6 bis "Livrables et versements - bénéficiaires à coût complet"
- > Fiche n°7 "Récapitulatif des évolutions du RF"
- > Fiche n°8 "Crise sanitaire Covid-19 et suivi des projets ANR"



↓ Téléchargez le règlement financier relatif aux modalités d'attribution des aides à coûts réels de l'ANR

Organisme public ou privé?

Formulaire de déclaration des activités économiques/qualification des bénéficiaires des aides

Les aides de l'état à la recherche et à l'innovation peuvent être attribuées aux:

- Organismes de recherche et de diffusion des connaissances
- Entreprises

L'élément de distinction est la proportion d'activité économique exercée par l'entité considérée

Ce formulaire est à renseigner par les entités partenaires qui ne sont pas des établissements publics (hors EPIC), ni des sociétés et qui ne l'ont pas déjà communiqué ou en cas de changements d'activités notables:

- Téléchargez sur la page règlement financier de l'ANR
- Adressez le formulaire rempli à Paul Roger (paul.roger@agencerecherche.fr; categorisationbeneficiaire@agencerecherche.fr) et Véronique Pauliac (veronique.pauliac@anr.fr)



DÉCLARATION RELATIVE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES DES PARTENAIRES D'UN PROJET ANR

Ce formulaire a pour objectif de qualifier les entités partenaires des projets sélectionnés pour le financement en tout ou partie par l'ANR. Pour savoir s'il est nécessaire de vérifier:
➤ La compatibilité d'aide au regard des principes d'appréciation communs¹ (notamment le taux d'intensité, l'effet incitatif)
➤ L'absence d'aide indirecte à travers la rédaction d'un accord de consortium² en cas de projet collaboratif

L'ANR doit évaluer le volume d'activités économiques exercées par l'entité par rapport à sa capacité annuelle globale.
L'activité économique est toute offre de biens ou de services correspondant à un marché, y compris potentiel, et pouvant entrer en concurrence avec des offres proposées par d'autres acteurs économiques. Le statut ou le but lucratif ou non ne sont pas discriminants.

Ce formulaire est à remplir chaque année dans les 3 mois suivant l'approbation des comptes sociaux. Veuillez remplir l'ensemble des champs ci-dessous/cocher la(es) réponse(s) répondant à votre situation. L'ANR se réserve le droit de procéder à des audits/demander des pièces justificatives afin de vérifier les informations renseignées.

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE

Numéro SIRET :	
Nom et forme juridique de l'entité :	
Qualifications, liens, labels reconnus par l'Etat :	
Adresse du siège social :	

Mon entité effectue (par un de ses services/laboratoires qui lui est rattaché/ établissements ayant le même SIREN) les tâches/travaux de recherche du projet financé.
Si ce n'est pas le cas, veuillez préciser le nom et le numéro de SIREN de l'entité qui les effectue : _____

AUTONOMIE ET INDEPENDANCE

Mon entité dispose t'elle :			
D'un Budget propre ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	D'une comptabilité dédiée ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
De l'autonomie financière ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	De l'autonomie décisionnelle	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

Un contrôle est-il exercé par une autre entité dans les conditions suivantes³ ? :

➤ Contrôle > 25% des droits de vote ou de détention du capital de mon entité ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
➤ Droit de nommer ou révoquer la majorité des membres de l'organe décisionnel de mon entité	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
➤ Exercice d'une influence déterminante sur mon entité (actionnaires ou associés...) et accès privilégié aux résultats qu'elle produit ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

En cas de contrôle, veuillez préciser le nom et le numéro de SIREN de l'entité concernée : _____

<https://anr.fr/fr/fr>

Assiette de l'aide

Financement à coût marginal

- Organismes publics de recherche, collectivités territoriales, établissements publics ou assimilés
Etablissements publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST), Etablissements publics à caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP/EPCSCP), Etablissements Publics Administratifs (EPA), Etablissements publics Economiques (EPE) ou chambres consulaires, Groupements d'Intérêt Public (GIP), Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) sauf dans le cas de Projet réalisé en collaboration avec au moins une société commerciale
- La plupart des fondations d'utilité publique actrices de la recherche
- Etablissements de Santé Privés d'Intérêts Collectifs (ESPIC).

Taux d'aide maximum: 100%

Financement à coût complet

- S'applique notamment aux sociétés, et les associations
- Taux d'aide entre 30% et 60% des coûts admissibles

Par exemple dans le cas de recherche fondamentale ou de recherche industrielle:

60% pour les PME

30% pour les grandes entreprises

50% pour une association

Sur le site de l'ANR:

- Fiche n°1 « Modalités de participation des entreprises aux projets »
- Simulation de l'état de santé financière de l'entreprise

<https://anr.fr/fileadmin/documents/2022/ANR-RF-2022-30062022.pdf>

Les coûts admissibles

- Frais du personnel
 - Personnel permanent non éligible pour bénéficiaires à coût marginal. Le salaire du chercheur et personnel permanent doit quand même être mentionnés dans le budget total de la proposition.
- Coûts du matériel et équipements
- Prestations de services (à justifier dans la proposition, < 50% de l'aide allouée)
 - Services externes, plateformes, publications, etc.
- Autre frais
 - Bâtiments et terrains
 - Missions des personnels
- Frais d'environnement (« overheads »)
 - Coût marginal: Forfaitisés à 13,5% des coûts éligibles (incluant 10,5% pour les structures gestionnaires et 3% pour les laboratoires)
 - Coût complet: Plafonnés à 68% max des frais de personnel admissibles et 7% max des autres coûts admissibles hors frais d'environnement

Sur le site de l'ANR:

- Fiche n°3 "Les coûts admissibles (dépenses éligibles)"

<https://anr.fr/fileadmin/documents/2023/ANR-RF-Fiche-COUTS-2023.pdf>

Accords de consortium

Quand remplir un AC?

- Demande spécifique dans le texte de l'appel à projets
- Si non spécifié: règles de l'ANR s'appliquent: partenariat avec entreprise

Versement conditionné à l'AC:

- **Pour les bénéficiaires à coût complet** (Entreprises/bénéficiaires de droit privé) ; le **deuxième versement** est conditionné à la transmission de l'accord de consortium
- **Pour les bénéficiaires à coût marginal** (Organismes de recherche/ bénéficiaires de droit public) ; le **solde** est conditionné à la transmission de l'accord de consortium.

Sur le site de l'ANR:

- Fiche n°4 « Les accords de consortiums »

<https://anr.fr/fileadmin/documents/2021/ANR-RF-Fiche-4-AC-mai-2021.pdf>

Accords de consortium

L'ANR procède à une analyse de conformité à la réglementation européenne des aides d'Etat à la Recherche, au Développement et à l'Innovation (RDI), des accords de consortium conclus entre organismes de recherche et entreprise(s).

Si le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) pose le principe de l'interdiction des aides d'Etat aux entreprises afin de ne pas affecter la libre concurrence sur le marché intérieur, des dérogations sont toutefois prévues.

En matière de (RDI), la réglementation de l'Union encadre les collaborations entre Organismes de recherche et Entreprises soutenues par des fonds publics afin de s'assurer qu'elles n'ont pas pour effet de conférer indirectement des avantages injustifiés (dits aides indirectes) aux entreprises.

Dans ce contexte, les partenaires doivent formaliser les modalités de leur coopération dans un accord de consortium, dont le contenu doit être conforme aux principes (présomptions d'absence d'aide indirecte) énoncés dans l'Encadrement 2014/C 198/01.

Fruit d'échanges avec ses Bénéficiaires et de conseils externes, et grâce à la contribution notable de CapANR, l'ANR propose un modèle d'accord de consortium, fidèle au cadre européen.

Bien que recommandée, dans une optique de conformité, l'adoption de ce modèle ne s'impose pas.

> [Modèle au format word](#)

> [English version](#)

modèle d'accord de consortium, fidèle au cadre européen

Les partenaires peuvent aussi consulter en complément, outre le Règlement financier (disponible ci-dessus), la [fiche pratique sur les accords de consortium](#).

Vous pouvez aussi retrouver le [webinaire ANR Tour 2023 consacré aux accords de consortium](#) sur notre chaîne YouTube.

Contact : analyseconsortium@anr.fr

Science Ouverte, Genre et Intégrité scientifique

- S'inscrire dans une démarche de science ouverte : plan de gestion des données, publications scientifiques en accès libre, stockage des données produites dans des entrepôts de confiance
 - Il est important de contacter son responsable des données ou sa tutelle dès la conception du projet
 - Creative Commons CC-BY, HAL, référencier l'ANR (Identifiant projet) dans Remerciements

<https://anr.fr/fr/lanr/engagements/la-science-ouverte/>

- Prise en compte de la dimension du genre dans les recherches conduites

<https://anr.fr/fr/lanr/engagements/le-genre/>

- Ethique, intégrité scientifique et déontologie

<https://anr.fr/fr/lanr/engagements/lintegrite-scientifique/>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Appels à Projets 2026



AAPs 2026 des Initiatives Multilatérales en Santé

Nom du Partenariat	Acronyme	Domaine(s) du partenariat	Prévision des appels à projets (AAP) Edition 2026
European Partnership on One-Health Antimicrobial Resistance	EUP OHAMR	Maladies infectieuses/ Résistance aux antimicrobiens	Programme lancé en 2025. Appel en cours.
Collaborative Research in Computational Neuroscience	IC CRCNS	Neurosciences	En cours
European Partnership for Brain Health	EP BrainHealth	Neurosciences	Lancement le 8 janvier 2026
European Rare Disease Research Alliance	ERDERA	Les maladies rares	Lancement le 10 décembre 2025
European Partnership for Personalised Medicine	EP PerMed	Médecine personnalisée	<ul style="list-style-type: none"> • PM for CARdiovascular, MEtabolic, and kidNey diseases le 25 Novembre (CARMEN2026) • Test and Demonstration of Multimodal Data Approaches for PM le 01 Octobre (MultiPMDData2026)
European partnership fostering a European Research Area for Health Research	ERA4Health	Maladies liées aux modes de vie Maladies cardiovasculaires	<ul style="list-style-type: none"> • Appel à études cliniques initiés par les chercheurs lancé le 6 novembre (TRIALS4HEALTH) • Appel à projets lancé le 13 novembre (PREVENT-OO)
Transforming Health and Care Systems	THCS	Santé publique	Lancé le 21 novembre 2025

Transforming Health and Care Systems

Un partenariat européen pour transformer les systèmes de
santé et de soins face aux défis du XXIe siècle



Le Partenariat THCS

Le Partenariat européen Transforming Health and Care Systems répond aux défis majeurs des systèmes de santé: vieillissement démographique, crises sanitaires et pression sur les ressources. En promouvant des solutions harmonisées et coordonnées, THCS favorise l'émergence d'innovations durables sur les plans économique, social et environnemental, tout en garantissant des services de haute qualité, accessibles à tous et centrés sur les citoyens.



26 pays participants

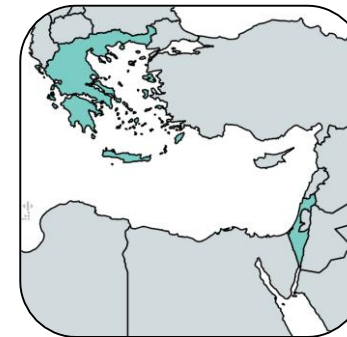
20 Etats Membres de l'UE, 3 pays associés à Horizon Europe, 3 pays tiers.



60+ organisations

Ministères, agences de financement et organismes de recherche.

Pays membres : AT, BE, CZ, DK, EE, ES, FI, FR, GR, IE, IT, LT, LV, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SI, IL, IS, NO, CA, CH, UK



Budget THCS

305M€

Contributions des partenaires

92M€

Cofinancement Commission
européenne

Appel à projets 2026 : Access to Care

Objectif général : Réduire les inégalités et disparités d'accès à la santé et aux soins résultant de facteurs socio-économiques, géographiques, culturels, linguistiques et structurels.



Zones sous-desservies

Assurer une répartition équilibrée des services dans les déserts médicaux, zones rurales et reculées.



Culturelles & Linguistiques

Les migrants, les minorités et les populations vulnérables peuvent avoir des difficultés à communiquer leurs besoins.



Numériques

Les différents niveaux de littératie numérique et le manque d'infrastructures créent une nouvelle fracture.



Soins Basés sur la Valeur

Résultats pour les patients et l'utilisation efficace des ressources.

Les Leviers au Cœur de Votre Projet

Les projets aborderont l'amélioration de l'accès à tous les niveaux de soins à travers les domaines suivants:



Modèles financiers innovants



Modèles de prestation de
services de santé et soins



Programmes de soins intégrés
et interdisciplinaires

Approche Ecosystémique et Co-création

Décideurs: autorités de
santé publique, payeurs,
agences réglementaires.



Organisations: de patients, de
citoyens et autres ONG.



VOTRE
PROJET

Autres Utilisateurs Finaux:
Professionnels de santé,
aidants etc.

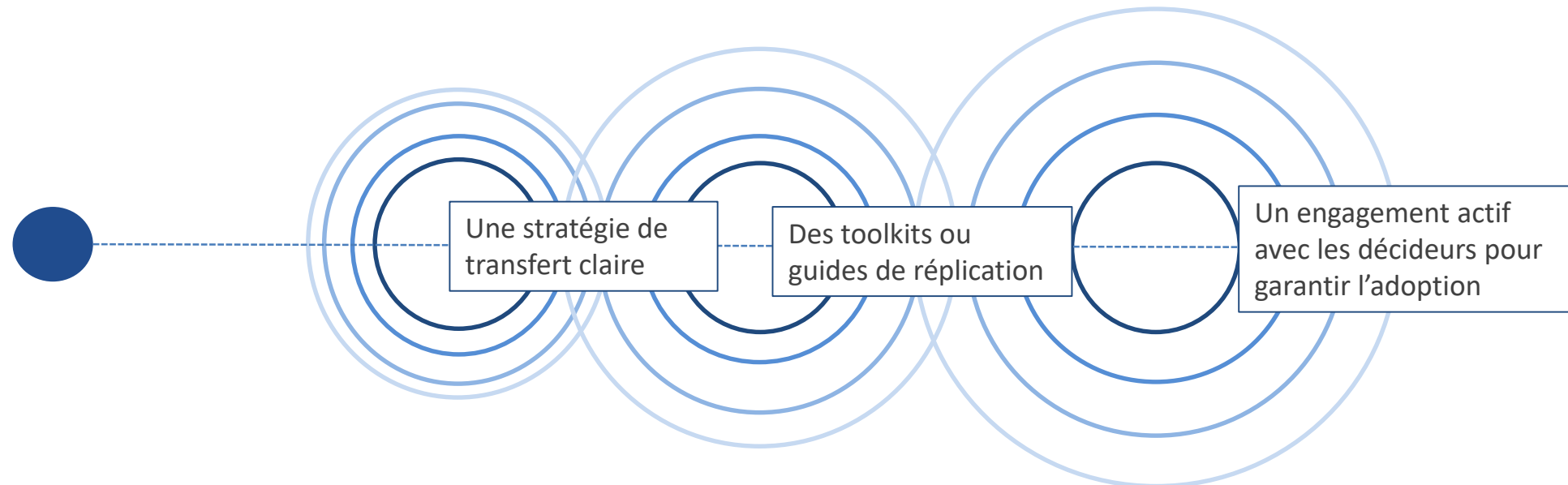


Entreprises: Industrie et
partenaires technologiques.



Des Solutions Conçues pour être Diffusées et Adaptées

Votre proposition doit décrire comment les résultats seront transférés et mis à l'échelle dans divers contextes.



Les Impacts Attendus

Santé & Bien-être

Amélioration des résultats
pour les citoyens

Efficiencce du Système

Optimisation des coûts et des
parcours de soins

Accès & Equité

Réduction mesurable des
inégalités

Influence Politique

Politiques et pratiques basées
sur des preuves

Autonomisation

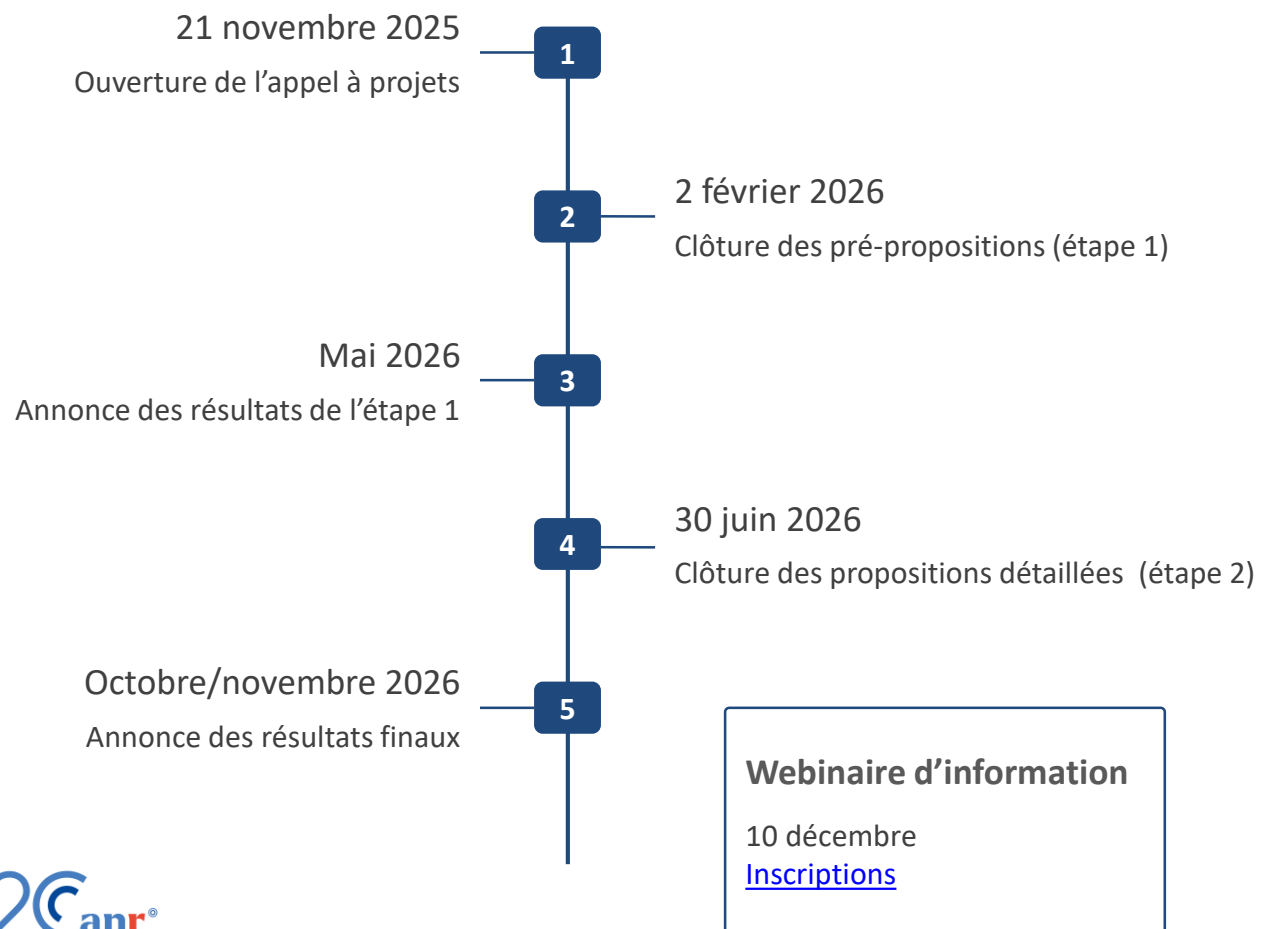
Patients et communautés plus
actifs (« empowerment »)

Connaissances

Génération et diffusion de
nouvelles connaissances et
bonnes pratiques

Modalités pratiques de candidature

Calendrier de l'appel



Critères d'éligibilité

Composition des consortia

- Minimum : 3 partenaires issus de 3 pays éligibles différents
- Maximum : 9 partenaires
- Maximum de 2 partenaires par pays
- Maximum de 2 collaborateurs (sur fonds propres) ou 3 si opérationnels

Catégories de participants : recherche académique (A), recherche clinique (B), entreprises (C), intervenants opérationnels (D)

Modalités pratiques de candidature

Budget et financement

1,25M€

Budget ANR

Aide maximum par partenaire

250 000 €

Aide maximum pour un coordinateur

275 000 €

Durée du financement : Maximum 24 mois

Secrétariat de l'appel
Agence Nationale de la Recherche (ANR)
Contact : THCS@anr.fr

Contact national
Michael Joulie
Email : THCS@anr.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Neurosciences



Initiatives internationales en Neurosciences



CRCNS Neurocomputationel
1 Appel en 2026



European Partnership for Brain Health
2 Appels en 2026



Appel à projets collaboratifs de recherche ou de partage de données en neurosciences computationnelles

Objectif

Améliorer notre connaissance de la structure et de la fonction du système nerveux, des mécanismes sous-jacents aux maladies du système nerveux, ainsi que des stratégies computationnelles mises en œuvre par le système nerveux

Plus d'information sur les sites de la NSF

(<https://www.nsf.gov/funding/opportunities/crcns-collaborative-research-computational-neuroscience>) et de l'ANR (<https://anr.fr/fr/detail/call/appel-a-projets-internationaux-en-neurosciences-computationnelles-crcns-2026/>)

Point de contact NSF:

Dwight Kravitz, dkravitz@nsf.gov

Points de contact à l'ANR

Catherine MARQUER, Catherine.MARQUER@agencerecherche.fr

Daniela CRACIUN, Daniela.CRACIUN@agencerecherche.fr

Anthony PETIT, Anthony.PETIT@agencerecherche.fr

Dates importantes

Ouverture 8 Octobre 2025

Clôture dépôt 12 Novembre 2025 17h

Eligibilité

- Au moins 1 partenaire FR et 1 partenaire US
- Les projets multilatéraux peuvent impliquer des partenaires israéliens et/ou japonais éligibles au financement de leurs agences .

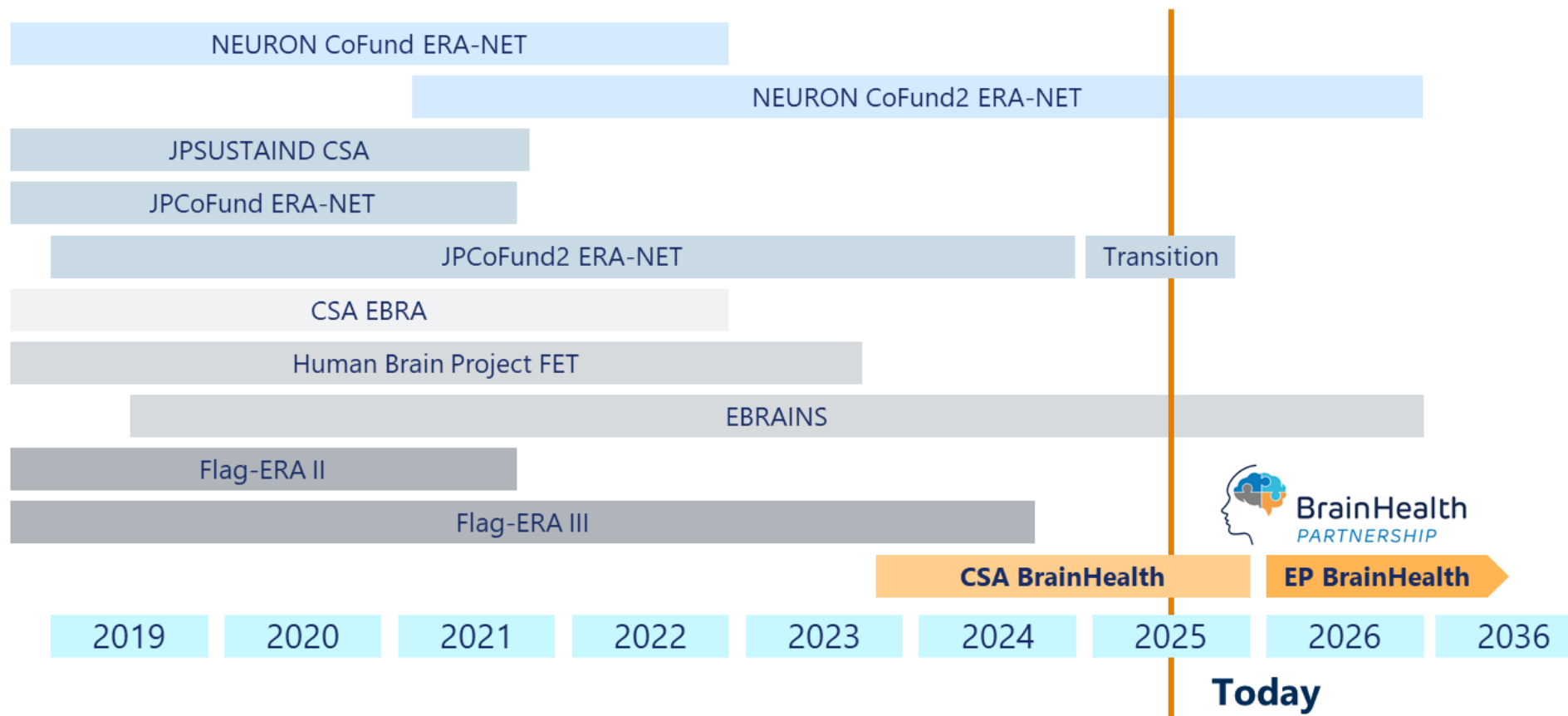


CSA BrainHealth



BrainHealth
PARTNERSHIP

Vers une structuration de la recherche sur la santé du cerveau en Europe
21 partenaires - 11 pays

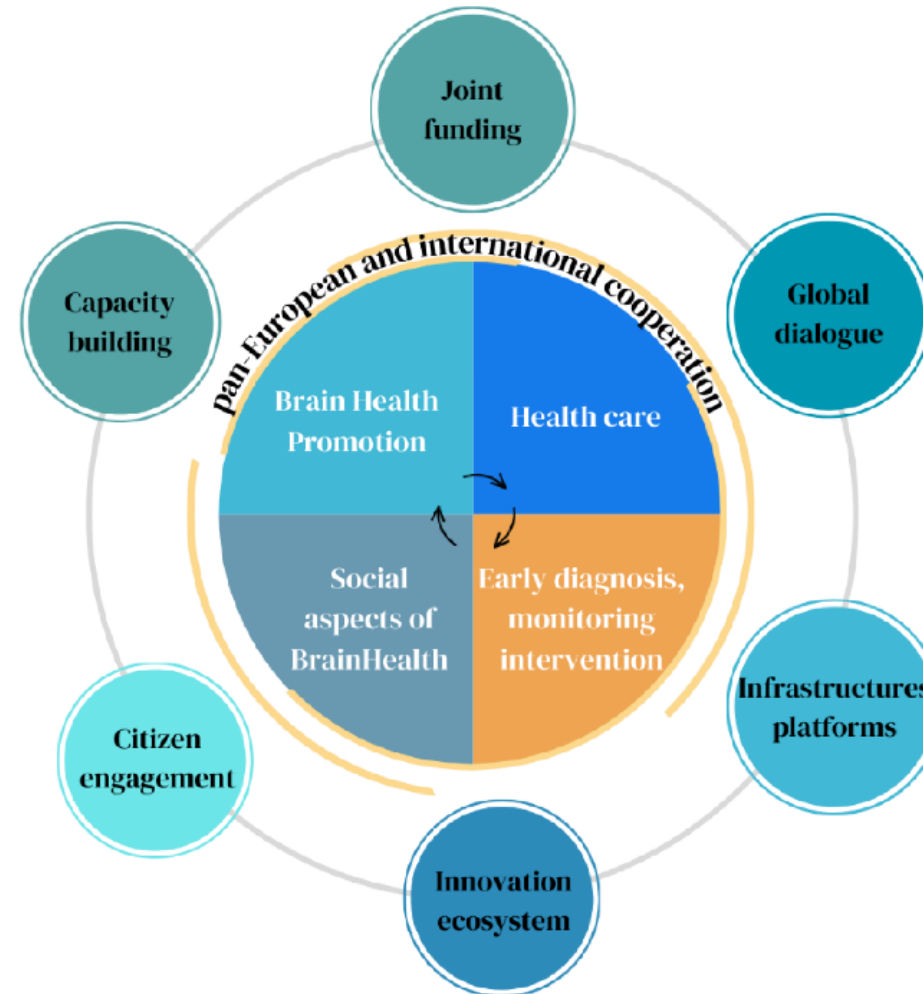


Partenariat Européen BrainHealth: Key facts



Coordination	Allemagne (BMBF, DLR-PT)
Partenaires attendus	Principalement des agences de financement nationales (publiques ou privées) 54 partenaires de 33 pays
Autres participants	Chercheurs, prestataires de soins/praticiens de santé, organisations de patients, secteur privé, décideurs politiques, régulateurs, citoyens, etc.
Mode d'implémentation	Partenariat européen co-financé dans le cadre du 2 ^e plan stratégique de « Horizon Europe » (Cluster 1, Santé)
Durée	7 à 10 ans, début prévu au 1 ^{er} ou 2 ^e trimestre 2026
Contribution de l'Europe	Environ 150 millions € (environ 350 millions des partenaires)
Appels à projets	Couvrant toutes thématiques en lien avec la santé du cerveau Participation des jeunes PI très encouragée au sein des consortiums
Contacts ANR	Catherine MARQUER, Gaëlle DUTOUR PROVENZANO, Anthony PETIT

EP BrainHealth - SRIA



https://www.brainhealth-partnership.eu/wp-content/uploads/CSA_BrainHealth_SRIA.pdf

Vers le partenariat européen sur la santé du cerveau



Agenda stratégique de recherche et d'innovation (SRIA) développé par la CSA et coordonné par l'INSERM et l'ANR



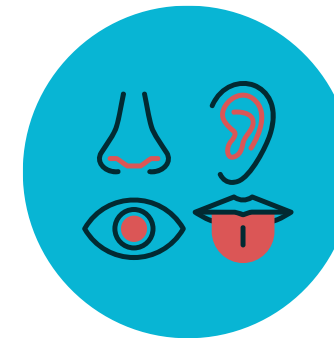
Prévention, résilience et compensation



Neurologie
(NDD and non NDD)



Psychiatrie



Désordres
sensoriels



Bonne santé
du cerveau



Maladies du cerveau

International Classification of Diseases 11th Revision, the global standard for diagnostic health information

EP BrainHealth - 2 calls in 2026

Umbrella-topic to start unifying communities:
Biological, social and environmental factors that impact the trajectory of brain health across the lifespan

Call 1

Former NEURON community:

– in the field of neurological, mental and sensory disorders

Call 2

Former JPND community:

– in the field of neurodegenerative disorders

Call secretariat : ANR, BrainHealthCalls@agencerecherche.fr

<https://www.brainhealth-partnership.eu/jtcs-2026/>

More details will be provided in the beginning of December



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Maladies Rares



Résoudre des cas non résolus dans des **maladies génétiques et non génétiques** rares

- Validation fonctionnelle pour la classification de variants candidats de signification incertaine et l'augmentation de la diversité de la recherche génomique fonctionnelle, ou la validation de ces variants pour améliorer les résultats pour un plus large éventail de patients, en explorant des systèmes in silico, in vitro ou des modèles animaux (par exemple, des cellules modifiées par CRISPR, des cellules souches pluripotentes induites, des organoïdes, etc.) ;
- Utilisation de l'approche multi-omique ou de méthodes intégratives (par exemple, transcriptomique, épigénomique, etc.) pour résoudre des variants ambigus ou complexes ;
- Nouveaux outils/méthodologies pas encore validés en clinique comprenant des approches biostatistiques, de bio-informatique avancée et mathématiques (par exemple, des prédicteurs des effets des variants, des plateformes d'annotation basées sur l'intelligence artificielle (IA), etc.) non encore validés dans des contextes cliniques.
- Biologie des systèmes et modélisation des mécanismes de la maladie ;
- Explorer les méthodes d'intégration des données cliniques, environnementales, de mode de vie et issues de capteurs dans le contexte des maladies rares ;
- Développement de graphes de connaissance ou de cartes de maladies pour lier les phénotypes et mécanismes ;
- Utilisation d'outils avancés d'IA et de modélisation (ML de graphes, modèles causaux probabilistes).

Points importants

Composition du consortium

- ❖ Minimum 4 équipes de 4 pays participants à l'appel
- ❖ Maximum 6 partenaires , possibilité de monter à 8 si ajout d'équipes issues de pays sous-représentés
- ❖ Associations de patients
- ❖ Pays participants: AT, BE, BG, CA, CZ, DK, EE, FR, DE, HU, IE, IL, IT, LT, LV, LU, NL, NO, PL, PT, SK, ES, SE, TR. MT (collab)

Budget

- ❖ Budget total: 29 m€
- ❖ Dotation ANR: 2.5 m€
- ❖ 310 k€ pour Coo et 250 k€ Part – 400 k€/projet

Sujets exclus

- ❖ Projets se focalisant sur des maladies neurodégénératives qui entrent déjà dans la thématique de Brainhealth
- ❖ Maladies infectieuses rares, cancers rares, effets secondaires rares en réponse à un traitement. **Les erreurs innées du système immunitaire ou prédisposition génétique à des maladies infectieuses rares sont éligibles.**

JTC 2026 – 2^{ème} AAP ERDERA

Code ORPHA à indiquer

#616874 (Rare disorder without a determined diagnosis after full investigation) for undiagnosed cases.

Secrétariat de l'appel ANR:

ERDERAcall@agencerecherche.fr

Dr Florence Guillot

Dr Charlotte Lehericy

Dates clefs

Ouverture 10/12/2025

Webinaire information 16/12/2025

Date de clôture + heure (impératif)

Etape 1 : 12/02/2026, 14 h 00 (CET)

Etape 2 : 08/07/2026, 14 h 00 (CEST)

Lien au webinaire d'info: [ERDERA JTC 2026 Information Webinar Registration](#)

2

Multinational Clinical Trial

1 Call in 2026

3

Networking Support Scheme
to share knowledge

Continuously open from end
of May / Beg of June 2025
30K€ per workshop/event

Lettre d'information: <https://erdera.org/#keepconected>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



European Partnership for Personalised Medicine, EP PerMed



EP PerMed
European Partnership
for Personalised Medicine



Co-funded by the
European Union



The European Partnership for Personalised Medicine - EP PerMed



Co-funded by the European Union



EP PerMed
European Partnership
for Personalised Medicine



Organisations de financement et ministères nationaux et régionaux de l'Europe; Fondations; BBMRI; EIT Health

Plus de 80 % pour soutenir la recherche via des appels conjoints transnationaux (7 JTC annuels)

D'autres activités: Evénements et d'autres activités pour soutenir de la recherche, l'innovation et la mise en œuvre de la MP.

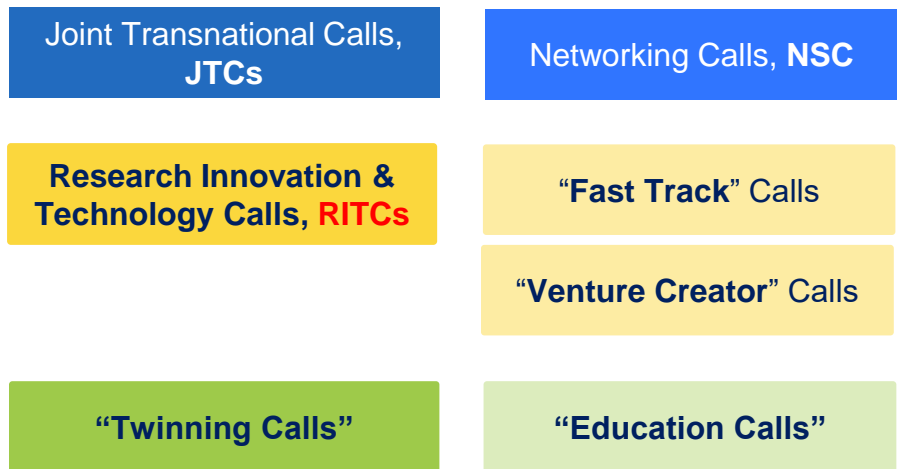
7 ans d'implémentation
3 ans "Phase-Out" moins d'activités et l'accent mis sur le suivi du Partenariat, y compris les consortia financés par les JTCs et les mesures visant à garantir la durabilité de l'EP PerMed.

Durée de l'EP PerMed : **2023 - 2033**

Appels à projet dans EP PerMed

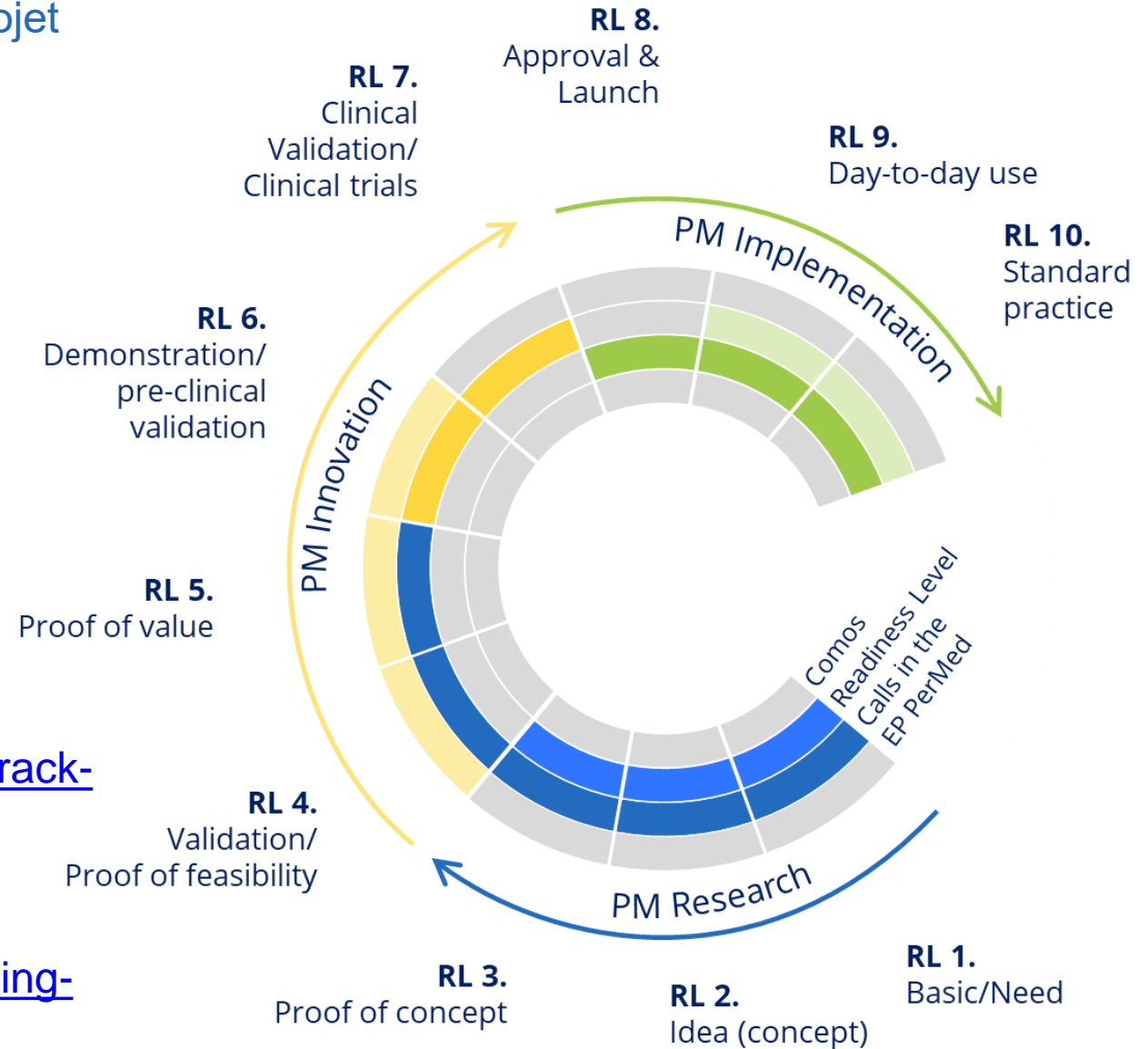
<https://www.eppermed.eu/funding-projects/calls/>

soutiennent les différentes étapes de la gestion de projet dans les domaines de la recherche, de l'innovation et implémentation



Fast Track 2026: Lancement le 2 Décembre
<https://www.eppermed.eu/funding-projects/calls/fast-track-call/fast-track-validation-programme-2026/>

Twinning Call 2026: Matchmaking has started
<https://www.eppermed.eu/funding-projects/calls/twinning-call-2026/>



Research, Innovation and Technology Call for Proposals (RITC) 2026

Test and Demonstration of Multimodal Data Approaches for Personalised Medicine (MultiPMDData2026)



Les pays participants (16) :

Afrique du Sud, Belgique, Espagne, Finlande, France, Israël, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Suède et Turquie

Régions (5) :

Flandre (Belgique), Wallonie (Belgique), Région Centre (Portugal), Andalousie (Spain) et Navarre (Espagne)

Test and Demonstration of Multimodal Data Approaches for Personalised Medicine (MultiPMDData2026)

Aim

Par cet appel, EP PerMed financera des projets de recherche en santé humaine portant sur le développement d'approches innovantes utilisant des données multimodales, afin d'améliorer et personnaliser la prise en charge de patients atteints de maladies chroniques et de leur(s) comorbidité(s).

Eligibilité

Au moins 3 partenaires de 3 pays différents participants.

Maximum 7 partenaires (pas plus de 3 partenaires d'une même agence subventionnaire).

Maximum 2 partenaires sur fond propre.

Financement par l'anr → **1,5 M€ prévus pour l'édition 2026**

Aide allouée maximum sur 36 mois: 280 000 € par partenaire ; 330 000 € pour un coordinateur.

Le maximum par proposition est de 610.000 €

<https://anr.fr/fr/detail/call/ep-permed-appel-a-projets-en-recherche-innovation-et-technologie-ritc-2026-test-et-demonstrat/>

Test and Demonstration of Multimodal Data Approaches for Personalised Medicine (MultiPMDData2026)

Research, Innovation and Technology Call for Proposals
(RITC) 2026

Test and Demonstration of Multimodal Data Approaches for
Personalised Medicine (MultiPMDData2026)



© gpointstudio - stock.adobe.com

Lancement de l'appel : **01 Octobre 2025**

Journée d'information : **28 Octobre 2025**

Dates de clôture :

Etape 1 : 12/01/2026, 14 h 00 (CET)

Etape 2 : 27/04/2026, 14 h 00 (CEST)

EP PerMed Joint Call Secretariat (JCS) 2026

et

Contact national

Agence Nationale de la Recherche (ANR)

86 rue Regnault, 75013 Paris, France

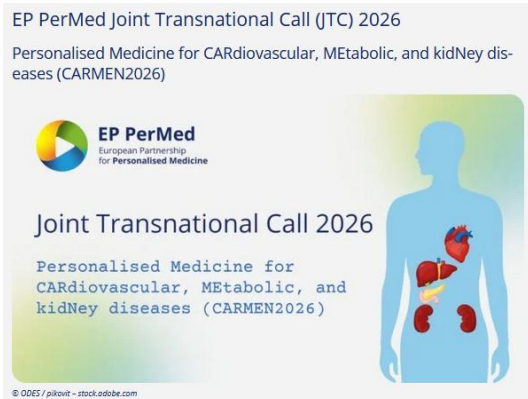
Mylène Vaillancourt, Mérick Machouri

Tel : +33 1 78 09 80 36, +33 1 72 73 06 72

EPPerMed@agencerecherche.fr

**Enregistrement
disponible :**

[https://www.eppermed.eu/
news-
events/events/research-
innovation-and-
technology-call-ritc-2026-
information-day/](https://www.eppermed.eu/news-events/events/research-innovation-and-technology-call-ritc-2026-information-day/)



Les pays participants (27) : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, République Slovaque, Roumanie, Suède, et Turquie

Régions (9) : Flandre (Belgique), Fédération Wallonie- Bruxelles (Belgique), Lombardie (Italie), Toscane (Italie), Açores (Portugal), Région Centre (Portugal), Andalousie (Spain), Catalogne (Espagne) et Navarre (Espagne)

Personalised Medicine for CARdiovascular, MEtabolic, and kidNey diseases (CARMEN2026)

Aim

Projets de recherche en santé humaine portant sur des stratégies innovantes de médecine personnalisée pour les patients atteints de maladies cardiovasculaires, métaboliques ou rénales; abordant un ou plusieurs des aspects suivants

- Approches innovantes en thérapies personnalisées ;
- Suivi de la réponse au traitement des patients afin de personnaliser leur parcours thérapeutique ;
- Prédiction précoce de risques de maladies et prévention de l'aggravation des maladies ou des comorbidités.

Eligibilité

Au moins 3 partenaires de 3 pays différents participants.

Maximum 6 partenaires (pas plus de 2 partenaires d'une même agence subventionnaire).

Possibilité de 7 partenaires si le consortium intègre un 3^{ème} partenaire du même pays.

Maximum 1 partenaire sur fond propre.

Financement par l'anr ➡ **3,5 M€ prévus pour l'édition 2026**

Aide allouée maximum sur 36 mois: 280 000 € par partenaire ; 330 000 € pour un coordinateur.

<https://anr.fr/fr/detail/call/pre-annonce-ep-permed-carmen2026-medecine-personnalisee-pour-les-maladies-cardiovasculaires/>

Personalised Medicine for CARdiovascular, MEtabolic, and kidNey diseases (CARMEN2026)

EP PerMed Joint Transnational Call (JTC) 2026

Personalised Medicine for CARdiovascular, MEtabolic, and kidNey diseases (CARMEN2026)



Joint Transnational Call 2026

Personalised Medicine for
CARdiovascular, MEtabolic, and
kidNey diseases (CARMEN2026)



© ODES / pikovit - stock.adobe.com

Lancement de l'appel : **25 Novembre 2025**

Journée d'information : **16 Décembre 2025**

Dates de clôture :

Etape 1 : 10/02/2026, 14 h 00 (CET)

Etape 2 : 09/03/2026, 14 h 00 (CEST)

EP PerMed Joint Call Secretariat (JCS)

Monika Frenzel (ANR)

Tel : +33 1 73 54 83 32; EPPerMed@agencerecherche.fr

et

Contact National

Mylène Vaillancourt et Méric Machouri

Tel : +33 1 78 09 80 36, +33 1 72 73 06 72;

EPPerMed@agencerecherche.fr

Les EP PerMed contacts



Co-funded by the
European Union



EP PerMed
European Partnership
for Personalised Medicine

EP PerMed coordination : EPerMed@dlr.de

ANR WP2 “PM Research-related funding and support” : EPerMed@anr.fr

Follow EP PerMed :

Website : www.eppermed.eu

LinkedIn : EP PerMed - the European Partnership for Personalised Medicine

Newsletter : <https://www.eppermed.eu/news-events/newsletter/>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



European partnership fostering a European Research Area for Health Research



Co-funded by the
European Union



Partnership Fostering a European Research Area for Health Research (ERA4Health)

Objectif général

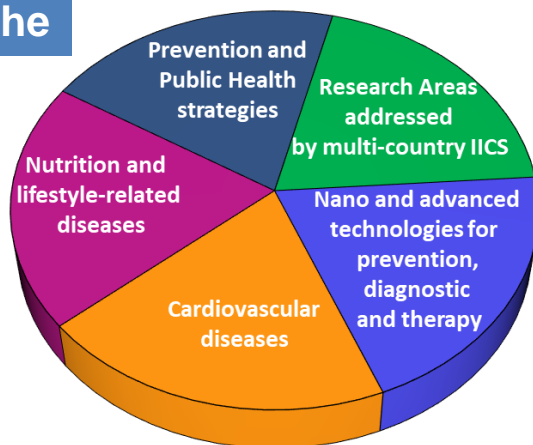
- créer instrument de financement pour la programmation conjointe pour répondre à des besoins européens en matière de santé publique
- placer l'Europe à la pointe de la science et de l'innovation dans le domaine de la santé

Budget

Pays membres + associés : 240 M€
 CE : 100 M€ } 340 M€

Domaines de recherche

Mise à jours prévue en 2026



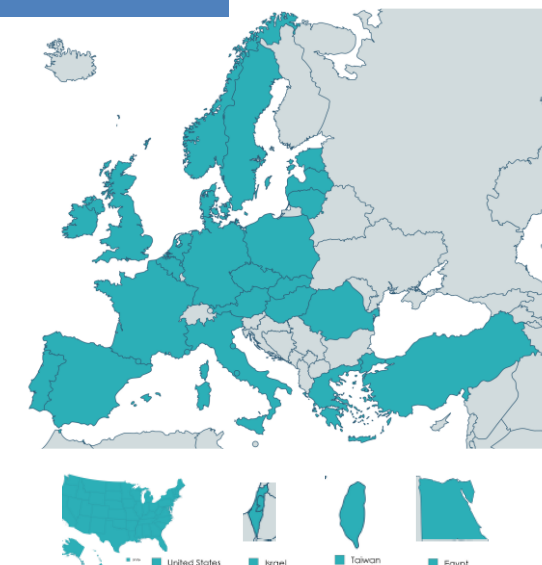
Objectifs spécifiques

- Soutenir la recherche médicale pertinente
- Améliorer l'utilisation des technologies de la santé existantes dans la pratique clinique
- Renforcer les capacités en particulier dans la conduite d'études cliniques initiées par les chercheurs à l'échelle Européenne
- Mettre en œuvre et faire progresser la pratique de la recherche et innovation responsable

Les partenaires

48 Partners from 27 countries

- 20 membres de l'Union Européenne (AT, BE, CZ, DE, DK, EE, ES, FR, GR, HU, IE, IT, LT, LV, NL, NO, PL, PT, RO, SK)
- 4 pays associés à Horizon Europe (IL, NO, TR, UK)
- 3 pays tiers (EG, TW, US)
- 3 infrastructures européennes de recherche: EATRIS, ECRIN et ETPN



8ème AAP – PREVENT-OO



Co-funded by the European Union

Comprendre et prévenir le surpoids et l'obésité - Mécanismes de leur apparition et de leur progression, déterminants négligés et nouvelles stratégies pour les périodes cruciales de transition de vie.

Thème de l'AAP:

1. Amélioration de la compréhension des causes de l'obésité et du surpoids et les complications qui leur sont associées grâce à la recherche mécanistique

1a. Etude des mécanismes biologiques responsables de l'apparition et de la progression du surpoids et de l'obésité, ainsi que des maladies qui leur sont associées. Les facteurs secondaires avec des influences potentielles sur les mécanismes biologiques comme l'environnement de vie, le style de vie et/ou les facteurs psychologiques, doivent être considérés lors de ces études quand ils sont pertinents.

Et/ou 1b. Etude pour comprendre comment le surpoids et l'obésité contribuent au développement de complications cliniques, et/ou leurs conséquences sur l'action des traitements thérapeutiques ciblant d'autres maladies.

Ou 2. Développement de stratégies de santé publique pour la prévention du surpoids et de l'obésité liés aux différentes périodes cruciales de transition de vie, qui peuvent correspondre à un changement biologique ou à un changement socio-environnemental

2a. Comprendre et adresser les déterminants, jusqu'ici ignorés, de l'apparition et de la progression du surpoids et de l'obésité ainsi que leur interdépendance.

Et/ou 2b. Développe de nouveaux outils ou de nouvelles stratégies préventives pouvant être implémentés pour prévenir l'apparition et la progression du surpoids et de l'obésité tout en prenant en considération le statut physiologique, pathophysiologique et psychologique des populations étudiées et/ou leur statut socio-économique. Il est important que les projets évaluent l'impact économique sur le système de santé, des outils ou stratégies proposés et que des recommandations soient proposées aux décideurs politiques pour les aider à établir des nouvelles directives et réglementations afin d'améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité.

Exclusion:

Les études cliniques de phase 3 et 4

Les projets étudiant uniquement des populations âgées entre 12 et 25 ans

Dates importantes

Ouverture : 13 novembre 2025

Clôture étape 1 : **21 janvier 2026 12:00 CET**

Résultats étape 1 : 13 avril 2026

Clôture étape 2 : **11 juin 2026 12:00 CET**

Droit de réponse: 24 août – 4 septembre 2026

Annonce des résultats : fin octobre 2026

Eligibilité

- Deux étapes (pré-propositions et propositions détaillées)
- Minimum : 3 partenaires de 3 pays éligibles différents dont 2 pays membres ou associés
- Maximum : 5 partenaires, 6 ou 7 en présence de partenaires de pays sous représentés (Estonie, Slovaquie, Taïwan, Turquie)
- Maximum de 2 collaborateurs (sur fond propre)

Budget total: 19 M€

Budget ANR 2,5 M €

Aide allouée maximum:

250 000 € par partenaire (Coord: 300 000 €)

400 000 € par projet

Secrétariat de l'appel et contact national

Dr. Ingrid Pfeiffer / Dr. Martine Batoux

prevent-OO@agencerecherche.fr

+33 1 78 09 80 22 / +33 1 73 54 81 40

7 ème AAP - TRIALS4HEALTH



Co-funded by the European Union

Essais cliniques multinationaux initiés par des chercheurs dans le domaine des maladies cardiovasculaires, auto-immunes et métaboliques

Thèmes de l'appel

Soutenir des études cliniques randomisées, interventionnelles et pragmatiques dans plusieurs pays à l'initiative d'un chercheur

- d'efficacité comparée:
 - implique interventions de soins de santé actuellement approuvées, soit entre elles, soit par rapport à la norme de soins actuelle
 - les interventions peuvent être de diagnostic, de dépistage, de prévention et de traitement.
 - les interventions peuvent être pharmacologiques ou non pharmacologiques, telles que des interventions en nutrition et/ou en mode de vie, en chirurgie, en méthodes de pronostic, en utilisant des dispositifs médicaux, en e-santé et en numérique, ainsi que d'autres interventions de santé
- de réaffectation thérapeutique pour des médicaments disposant d'une Autorisation de Mise sur le Marché mais hors brevet
 - Exclusion: les études cliniques à des fins commerciales
- Les champs médicaux:
 - Maladies cardiovasculaires
 - Troubles métaboliques
 - Maladies auto-immunes

Attention au mécanisme de financement

Contact national

DGOS
Mélanie Fisher / Cécile Fragny
melanie.fisher@sante.gouv.fr /
cecile.fragny@sante.gouv.fr
era4health@sante.gouv.fr

Dates importantes

Ouverture : 6 novembre 2025
Clôture étape 1 : **27 janvier 2026, 16:00 CET**
Résultats étape 1 : 17 avril 2026
Clôture étape 2 : **17 June 2026 CEST**
Droit de réponse 24 août – 4 septembre
Interview : 24 août – 4 septembre
Annonce des résultats : fin octobre 2026

Éligibilité

- Deux étapes (pré-propositions et propositions détaillées/entretien)
- Minimum de 3 pays éligibles différents dont 2 pays membres ou associés
- Maximum : 5 pays éligibles, 6 ou 7 en présence de pays sous représentés (République Tchèque, Slovaquie)
- Maximum de 3 collaborateurs (sur fond propre)

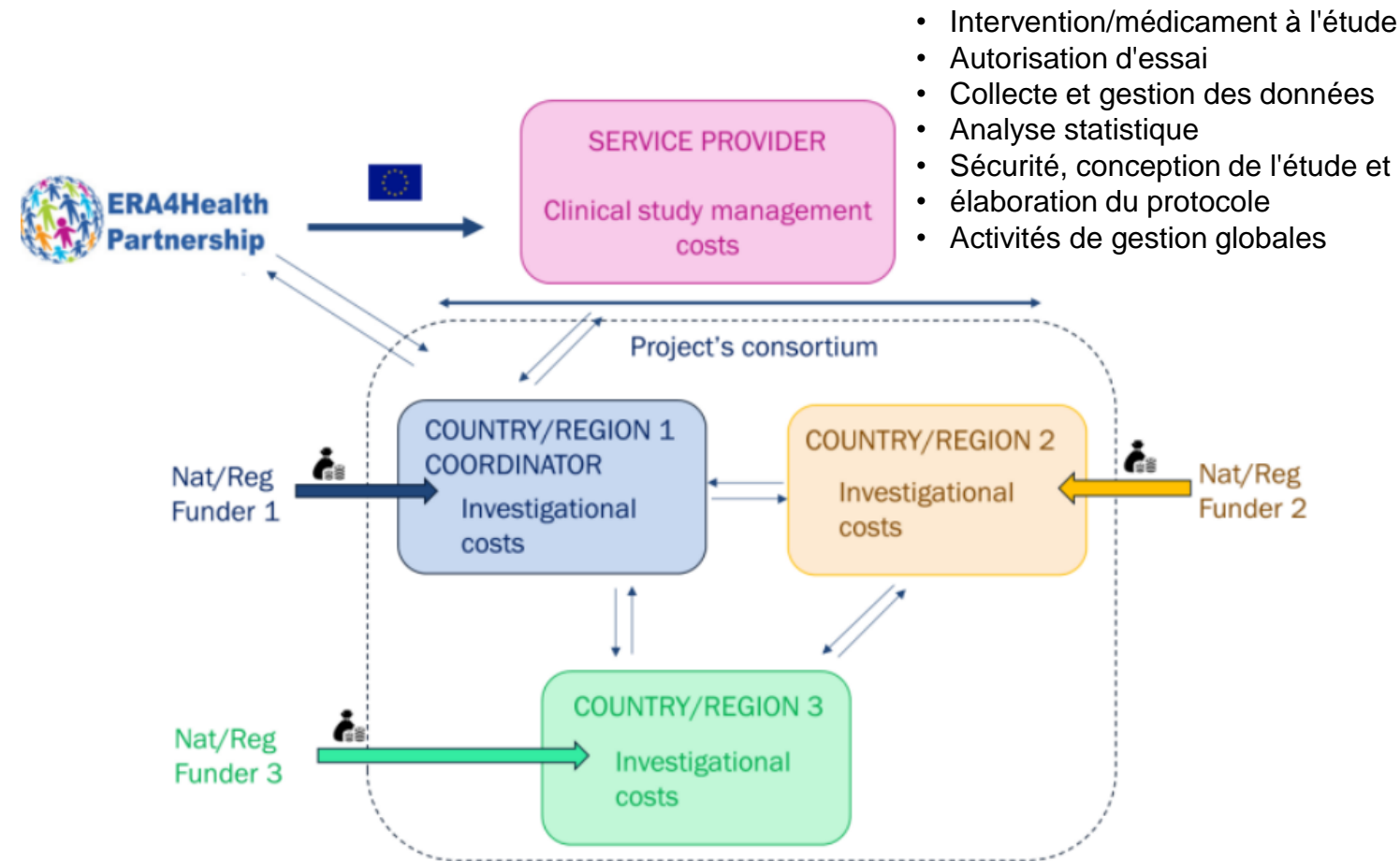
Budget Total: 32 M€

Budget National: Participation de la DGOS avec un budget de 2M€

Secrétariat de l'app

Institute of Health Carlos III
Astrid Valencia Quiñónez / Sara García-Rodríguez
Trials4health@isciii.es
+34 918 222 227

7 ème AAP - TRIALS4HEALTH – MÉCANISME DE FINANCEMENT



ERA4Health offre des services de management réalisé par ECRIN:

15% de la somme totale requise par le consortium

La somme totale requise par le consortium aux organisations de financement participant à l'appel à études cliniques

Les potentiels coordinateurs FR doivent contacter F-ECRIN (avant le 10 décembre)

7 ème AAP - TRIALS4HEALTH



Co-funded by the
European Union

Essais cliniques multinationaux initiés par des chercheurs dans le domaine des maladies cardiovasculaires, auto-immunes et métaboliques

Scénarios Financement de la DGOS (mono-bénéficiaire)

- **Cas 1** : Un maximum de 500 000 € par projet peut être accordé.
- **Cas 2** : Un maximum de 300 000 € peut être accordé si l'étude clinique est déjà financée par le ministère français de la Santé dans le cadre d'un appel national à projets (notamment PHRC-N).
 - Dans ce cas, les coûts éligibles sont strictement limités aux activités transversales au niveau européen, à condition qu'elles ne soient pas déjà couvertes par l'ECRIN. Ces activités peuvent inclure : gestion des données, analyses comparatives entre pays, diffusion des résultats.

Note importante : Ces deux scénarios de financement sont mutuellement exclusifs. Le ministère français de la Santé n'autorise pas le double financement pour les mêmes activités.

Établissements éligibles :

les établissements de santé français

Dépôt de la proposition :

- Des documents administratifs et budgétaires complémentaires doivent être soumis à la Direction générale de la santé (DGOS) en parallèle du dépôt de la pré-proposition, via la plateforme Démarches simplifiées :
 - Un certificat de dépôt signé (pour être valable, le document doit comporter au moins trois des signatures requises)
 - Un tableau budgétaire

Contact national

DGOS

Mélanie Fisher / Cécile Fragny

melanie.fisher@sante.gouv.fr /

cecile.fragny@sante.gouv.fr

era4health@sante.gouv.fr

Secrétariat de l'app

Institute of Health Carlos III

Astrid Valencia Quiñónez / Sara García-Rodríguez

Trials4health@isciii.es

+34 918 222 227



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



European Partnership on One-Health Antimicrobial Resistance (EUP OHAMR)

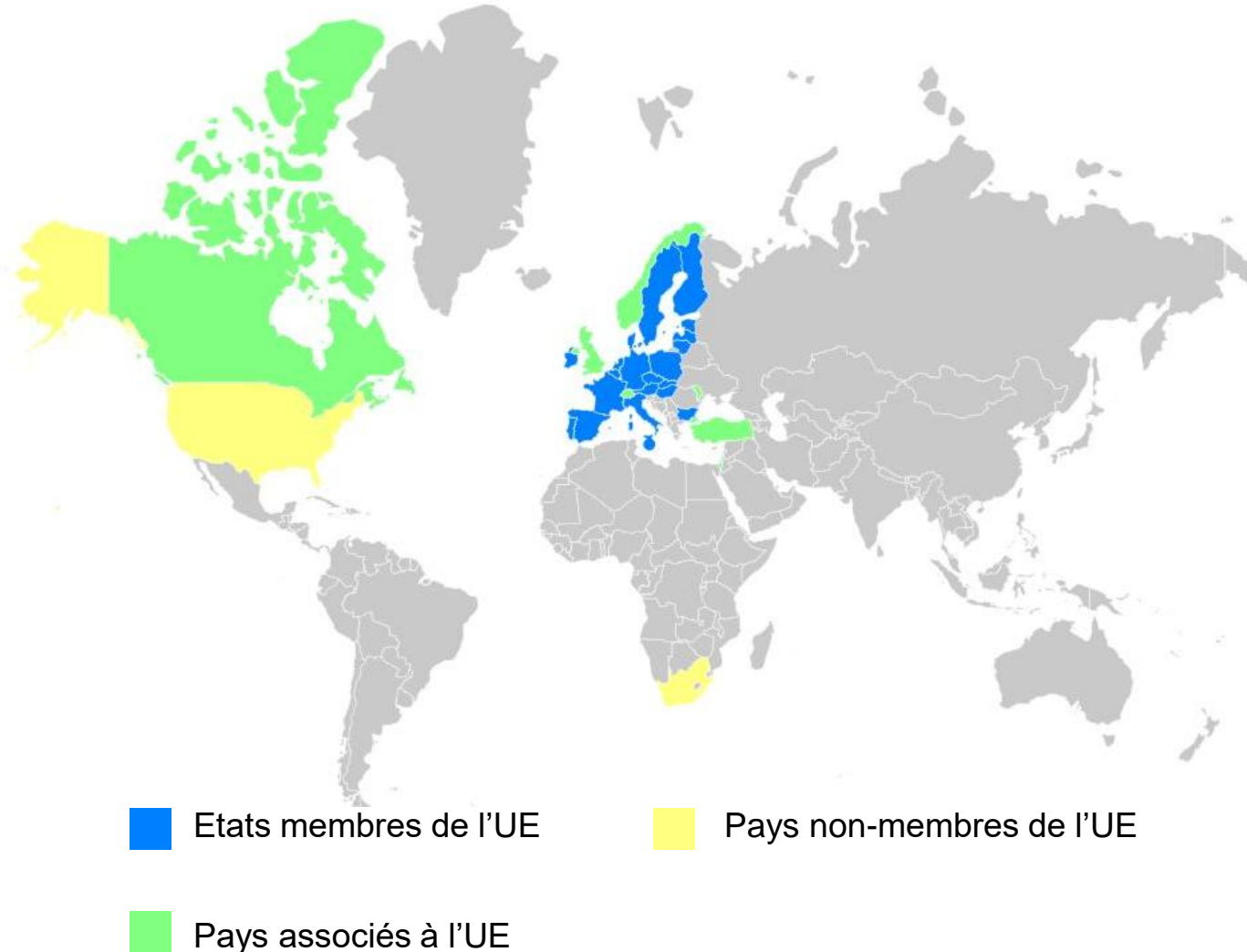
OHAMR

European Partnership on One Health Antimicrobial Resistance



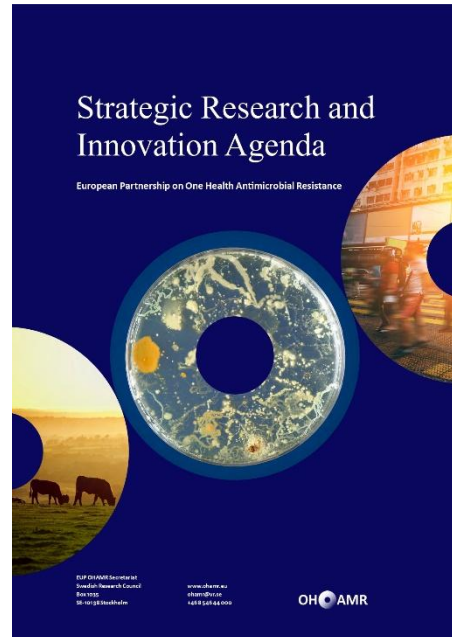
Co-funded by the
European Union





L'objectif du partenariat européen OHAMR est d'apporter un **soutien conjoint à la recherche et à l'innovation**, et de **mobiliser les acteurs pour relever les défis de la résistance aux antimicrobiens**, dans une **approche « One-Health »**.

30 pays: AT, BE, BG, CA, CH, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, HU, IE, IL, IT, LT, LV, MT, MD, NL, NO, PL, PT, SK, SE, TR, UK, US, ZA



3 Priorités scientifiques (Focus Area)

- 1- Prévention de l'émergence et de la diffusion de l'AMR
- 2- Utilisation appropriée des antimicrobiens et la prévention et le contrôle des infections
- 3- Options thérapeutiques innovantes et ayant un bon rapport coût efficacité

4 programmes dédiés

- Financement de la Recherche
- Renforcements des capacités
- Meilleure exploitation des données
- Impact



But : Renforcer l'efficacité des traitements et limiter le développement de résistances

Dates importantes

Ouverture : 18 novembre 2025
Clôture étape 1 : 2 février 2026
Résultats étape 1 : 29 avril 2026
Clôture étape 2 : 17 juin 2026
Annonce des résultats : 30 octobre 2026

Budget ANR 2M €

Aide allouée maximum:
450 000 € par projet
250 000 € par partenaire (Coord: 330 000 €)

Secrétariat de l'appel & Contact national:

Dr Yue Xiao & Dr Sophie Gay:
EUPOHAMR_calls@agencerecherche.fr

Eligibilité

Deux étapes (pré-propositions et propositions détaillées)
Minimum : 3 partenaires / 3 pays éligibles ≠ dont 2 pays Européens ou associés
Maximum : 6 partenaires (incl. sur fond propre), 7 en présence de pays sous représentés (CZ, EE, HU, LV, LT, MT, MD, PL, SK), ou d'une entreprise, ou d'un jeune chercheur (8 ans après la thèse) comme PI

Objectifs scientifiques

- Thème 1 : Identifier et développer de nouvelles combinaisons d'antimicrobiens, ou des combinaisons d'antimicrobiens et d'adjuvants, afin d'améliorer l'efficacité des traitements et réduire le risque d'apparition de résistance.
- Thème 2 : Développer des outils et des méthodes permettant d'améliorer l'adhérence des utilisateurs (patients, agriculteurs, citoyens) aux protocoles thérapeutiques recommandés.
- Thème 3 : Evaluer l'impact des antimicrobiens à usage vétérinaire et agricole sur le risque de résistance aux antimicrobiens chez l'Homme et dans l'environnement, afin de guider les politiques publiques relatives à la restriction de l'usage de certains antimicrobiens.

Tous secteurs One-Health possible: santé humaine, santé animale, santé des plantes et environnement.

Agents pathogènes ciblés : seuls les agents antibactériens et/ou antifongiques sont concernés.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci

Question?

